

Amiens, le 16 novembre 2016

Eoliennes du Trèfle
RCS Amiens n°798 007 910
29 rue des Trois Cailloux
80000 AMIENS

Téléphone : +33 (0)3 22 80 01 64
Fax : +33 (0)3 22 72 61 84

Préfecture de la Somme
Monsieur le Préfet du département de la Somme
51 rue de la République
80000 AMIENS

Objet : Projet de parc « Eoliennes du Trèfle » - commune de Thézy-Glimont
Lettre d'engagement de la société H2air relative aux mesures de sécurité vis-à-vis du ball-trap de Thézy-Glimont

Monsieur le Préfet,

Cette lettre récapitule les engagements pris par la société « Eoliennes du Trèfle » envers le ball-trap de Thézy-Glimont.

La société « Eoliennes du Trèfle » s'engage à arrêter les aérogénérateurs E2, E3, E4 et E5 lors des compétitions. Cette mesure a pour objectif d'éliminer tout risque lié à la projection de pales ou de fragments de pales.

Les chemins d'accès aux aérogénérateurs E3 et E4 et l'aérogénérateur E4 sont situés à une distance inférieure à 250 mètres par rapport du ball-trap. La société « Eoliennes du Trèfle » s'engage à ne programmer aucune intervention de maintenance sur les éoliennes E3 et E4 lors des périodes d'ouverture du ball-trap. Elle s'engage également à mettre en place une barrière sécurisée et des panneaux d'information interdisant de pénétrer sur le chemin d'accès privé des éoliennes E3 et E4. Ces mesures ont donc pour objectif d'éliminer le risque balistique, pouvant atteindre à la santé d'éventuels promeneurs et des techniciens de maintenance.

Enfin, la société s'engage à prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout risque de projection de glace sur les personnes présentes sur le site du ball-trap. Un système de détection de givre sera mis en place sur le parc éolien du Trèfle.

Restant à votre disposition pour tout compléments d'informations, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.

M. Roy MAHFOUZ

